Revue De Presse

De Langue Française

■NRP Février 2018, **n°40**



Dossier

« Le droit algérien, quoi de neuf ?»

Economie

En Algérie, il y a une crise de stratégie

Arezki Benali

Société

Génération Bouteflika

Marwane Ben Yahmed

Culture/Médias

2017, L'ANNÉE DE L'AFFIRMATION

R.C

Mémoire

YENNAYER: entre politique, fête populaire et tradition inventée

Yassine Temlali



N° Février

Dossier

« Le droit algérien, quoi de neuf ?»

Le projet de loi relative aux compétences du conseil d'Etat, Salima Ettouahria, p.4

Apn; compétences du Conseil d'Etat, p.5

Recrutement dans la fonction publique, Ismain, p.5

Les nouvelles dispositions sur les Sociétés à responsabilité limitée ,p.6

Tribunal criminel ce qui va changer, Nissa Hammadi, P.7

Santé, ce qui va changer, Abdou Semmar, p.8

Economie

En Algérie, il y a une crise de stratégie, Arezki Benali, p.9

L'Algérie l'économie à la recherche d'équilibre, Farid Alilat, p.10

Société

Génération Bouteflika, Marwane Ben Yahmed, p.11-12

Yennayer / L'ambassadeur des États-Unis exprime ses vœux en Bibliographie dehors des canaux officiels,P.13

Idir: «Je ferai une sorte de tournée d'adieu en Algérie», Hamid Arab, P.13

Il a été diffusé par le ministère de l'intérieur : le premier communiqué en Tamazight!, Amel Benabi, P13

La neige recouvre les dunes de sables à Ain Sefra, Amir Hani, P13

Culture/Médias

2017, L'ANNÉE DE L'AFFIRMATION, R. C, p.14

APPELÉ À FIGURER AU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ Le raï est à l'étude à l'Unesco, Salim BENALIA, p.15

Mémoire

YENNAYER: entre politique, fête populaire et tradition inventée, Yassine Temlali, p16

PLACE DES MARTYRS: Les chantiers de la station de métro et du musée souterrain se dévoilent en photos, p17

La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :

CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadiri Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 Site web: www.cdesoran.org / Facebook: Cdes Oran



cdesoran@yahoo.fr

le CDES a le plaisir de vous informer de la parution du N° 3 de la NRP en Arabe

مركز التوثيق الاقتصادي و الاجتماعي يعلمكم انه تم إصدار العدد الثالث من مختارات الصحف

Ont collaboré à ce numéro

Ryad CHIKHI, Bernard JANICOT, Leila TENNCI, Ghalem DOUAR, Omar AOUAB Halima SOUSSI, Sid Ahmed ABED, Amine BAGHDADI, Laid Nasro OUENZAR, Sofiane BELKACEM

« Le droit algérien, quoi de neuf? »



Editorial

Depuis 1999, le législateur algérien a défini une révision complète du système législatif national et une vaste activité visant à réformer le système législatif et à promouvoir les éléments d'une justice indépendante et particulièrement forte. L'activité du Parlement définit la protection des droits et libertés, l'instauration de l'Etat de droit, la promotion de la justice et des libertés fondamentales. En plus, il s'agit de moderniser le secteur de la justice en utilisant les derniers médias, la communication et la technologie moderne

L'amélioration de la qualité du service public semble faire tache d'huile dans plusieurs secteurs dont la justice, l'administration et la santé.

Le projet de loi sur la modernisation de la Justice débattue par les députés de l'Assemblée Populaire Nationale permettra «principalement» de faciliter l'action judiciaire ainsi que les services offerts au citoyen. Il améliore les prestations du service public des instances judiciaires, en étendant les compétences des juridictions en matière d'actes et l'utilisation des moyens électroniques comme le procès à distance.

La réforme de la politique punitive dans le pays repose désormais sur des sanctions alternatives, pas seulement sur la dissuasion, comme le remplacement de la prison par le bracelet électronique. Cette politique vise à renforcer la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes,; surtout après la mise à jour du Code de procédure pénale et les changements qui ont eu lieu au tribunal criminel. Il fera l'objet d'une réforme dans sa composition et son fonctionnement. Il est procédé à l'installation d'un tribunal d'appel au niveau de chaque cour et à; l'augmentation du nombre des assesseurs jurés et à l'annulation de la prise de corps.

D'un autre coté;le secteur de lasanté a eu d'autresréformes ;en vue de mettre les établissements hospitaliers et les différentes structures de santé sur la voie de la modernisation par exemple avecl'introductiond'unmédecin de référence, ce qui est connu sous l'appellation de médecin de la famille et la possibilité qui est désormais offerte pour es soins à domicile.

Au cours des dernières années, le législateur algérien a promulgué un grand nombre de lois, dont la plupart ont été ratifiées par le Parlement, mais le plus important, c'est l'application correcte des lois et pas seulementde l'encre sur le papier.

Nasrou OUENZAR

Le projet de loi relative aux compétences du Conseil d'Etat

au Conseil de la Nation: Protection des droits et des libertés

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Tayeb Louh, a présenté, hier, deux projets de loi devant les membres du Conseil de la nation, lors d'une séance plénière présidée par M. Abdelkader Bensalah, en présence du ministre des relations avec le Parlement, M. Tahar Khaoua.

Il s'agit du projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique n° 01-98 relative aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'État, et du projet de loi complétant l'ordonnance n° 05-04 qui comprend la loi sur l'organisation des prisons et la réinsertion sociale des détenus.

Lors de sa présentation du projet de loi organique relative aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'État, adopté par l'Assemblée populaire nationale (APN) en décembre dernier, le ministre de la Justice a affirmé que la révision permettra de consacrer les dispositions prévues dans la Constitution révisée, notamment l'article 142 qui permet au Conseil d'État d'émettre un avis sur les projets d'ordonnances promulgués par le Président de la République durant les vacances parlementaires. Parmi les amendements introduits, le texte prévoit qu'en cas de vacance de l'APN ou durant les vacances parlementaires, le Président de la République peut, concernant des questions urgentes, légiférer par ordonnance, après avis du Conseil d'État. La révision a également maintenu les réformes engagées dans le système judiciaire depuis l'adoption de la dualité juridictionnelle dans la Constitution de 1996. Créé officiellement le 17 juin 1998, le Conseil d'État est la plus haute instance dans le système judiciaire administratif. Outre sa fonction juridique définie par la loi 98o1, le Conseil d'État a un rôle consultatif et jouit de nombreuses prérogatives. Il donne, à ce titre, son avis sur les projets de loi qui lui sont soumis, avant leur présentation au Conseil des ministres. Cette instance contribue à la protection des droits et des libertés, en veillant à la conformité des textes avec la législation nationale, en tenant compte des traités et accords internationaux ratifiés par l'Algérie. Le Conseil d'État est composé du président du Conseil d'État, du viceprésident, du commissaire d'État, des présidents de chambres et d'au moins 5 conseillers d'État désignés par le Président de la République et un président de section jouissant des mêmes prérogatives que le président de chambre.

La réinsertion sociale et la réductions des frais, objectifs majeurs de la nouvelle loi

Le ministre a ensuite présenté, devant les membres du Conseil de la nation, le deuxième projet de loi portant organisation pénitentiaire et réinsertion sociale des détenus. Le texte consacre le système de mise sous surveillance électronique, intégré dans le système judiciaire en 2015 comme alternative à la détention provisoire, à travers le port par le détenu du bracelet électronique qui permet de le localiser dans le lieu fixé dans la décision du juge d'application des peines. Le projet de loi a pour objectif la réinsertion sociale du bénéficiaire en lui permettant de purger sa peine ou la peine restante à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire et, partant, de limiter les cas de récidive. Il vise également, selon M. Louh, à réduire les dépenses de prise en charge des détenus dans les établissements pénitentiaires et à pallier le problème de surcharge. Cette disposition de la loi permettra de réduire de moitié les frais de prise en charge des détenus qui grèvent le Trésor public, a précisé M. Louh. Outre les conditions permettant de bénéficier de cette mesure, le projet de loi adopté par l'APN en décembre 2017 explique les méthodes de mise sous surveillance électronique ainsi que les mécanismes de suivi et de contrôle de sa mise en application. Il renseigne aussi sur ses méthodes d'annulation et les conséquences du non respect de cette surveillance. Le texte dispose en outre que le placement sous surveillance électronique «intervient sur décision du juge d'application des peines, d'office ou demande du condamné personnellement ou par le biais de son avocat, en cas de condamnation à une peine privative de liberté ne dépassant pas 3 ans, ou lorsqu'il reste au condamné à purger une peine privative de liberté n'excédant pas cette durée». Le placement sous contrôle électronique ne peut être prononcé qu'avec l'approbation du détenu ou de son représentant légal s'il est mineur. Il intervient uniquement sur des jugements définitifs au profit de détenus ayant élu un domicile fixe et à la condition que le port du bracelet ne porte pas atteinte à sa santé et que le concerné ait réglé le montant des amendes auxquelles il a été condamné. La mesure prend également en compte, lors de l'établissement des horaires et lieux contenus dans la décision du juge, l'exercice par le détenu d'une activité professionnelle, le suivi d'un parcours scolaire ou de formation, d'un traitement médical ou d'un stage. Le suivi et le contrôle de cette mesure, supervisée par un juge d'application des peines sont

confiés aux services externes de l'administration pénitentiaire chargés de la réinsertion sociale des détenus, lesquels services doivent informer immédiatement le juge en cas de non-respect des horaires relatifs au placement sous judiciaire et lui contrôle transmettre des rapports périodiques à cet effet. Le juge peut révoquer la décision de placement sous surveillance électronique, «en d'inobservation par le condamné de ses obligations, en cas de nouvelle condamnation ou à la demande du condamné».

Les membres du Conseil saluent les dispositions des deux lois

Les deux projets de loi ont suscité un grand intérêt de la part des membres du Conseil de la nation qui, en général, ont exprimé leur satisfaction quant à cette initiative, en saluant l'ensemble des disposions prévues par le nouveau projet de loi. Moulekhloua Abdelkader, du RND, a estimé que le projet de loi relative aux fonctions du Conseil d'État comprend plusieurs points positifs, mais également des point négatifs, tels que la désignation des membres de la commission consultative par le président du Conseil, et la non-définition des délais, d'autant plus qu'il s'agit de projet de loi à caractère urgent. Son collègue du FLN, Abdelkader Mazouz, a quant lui salué les dispositions du même projet, même s'il relève quelque remarque à ce propos. Quant au deuxième projet, relatif à l'organisation des prisons et la réinsertion sociale des détenus, le même membre du Conseil de la nation a estimé qu'il vient consolider les libertés et renforcer les peines alternatives. Il a relevé toutefois que le dit projet ne définit pas les crimes qui entre dans le cadre de l'application de la surveillance électronique. Abdelwahab Benzaïm a salué, pour sa part, le fait que toutes les lois adoptées soient appliquées au niveau des tribunaux...

Salima Ettouahria



19 Juin 2017

APN: présentation des projets de loi relatifs aux compétences du Conseil d'Etat, à la Poste et les TIC

ALGER- L'Assemblée populaire nationale (APN) reprendra dimanche ses travaux, en séances plénières consacrées à la présentation et au débat du projet de loi organique relatif aux compétences du Conseil d'Etat (CE) et du projet de loi fixant les règles générales relatives à la Poste et les Technologies de l'information et de la communication (TIC), a indiqué, mardi, un communiqué de l'APN.

Selon la même source, Il a été décidé «lors de la réunion du bureau de l'APN, présidée par M. Said Bouhadja, de la reprise des séances plénières à partir de dimanche, 10 décembre, avec la présentation du projet de loi organique modifiant et complétant la Loi organique no1-98 relative aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil

d'Etat. La 2e séance qui aura lieu lundi sera consacrée au débat du projet de loi fixant les règles générales relatives à la poste et au TIC.

Le projet de loi relatif aux compétences du Conseil d'Etat, son organisation et son fonctionnement sera présenté pour adoption, le lundi 18 décembre, et ce, après la tenue de la séance consacrée aux questions orales qui auront lieu jeudi, 14 décembre.

En outre, et après adoption des deux procès-verbaux des précédentes réunions, un nouveau projet de loi

fixant les règles en matière de formation professionnelle, a été soumis à la Commission de l'Education, de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des affaires religieuses.

L'ordre du jour contient également l'examen de la proposition d'une loi relative au règlement foncier

et à la conformité des constructions. Le bureau compte demander aux auteurs de la reformuler en tenant compte du fond et de la forme et en se basant sur la nouvelle constitution, sachant qu'il existe une autre loi en vigueur traitant du même sujet.

Par ailleurs, le bureau a examiné 13 questions

écrites et 10 orales et décidé de les soumettre au gouvernement.

Le bureau a également examiné une requête introduite par la commission de l'Agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement pour effectuer des missions sur le terrain.

06 Décembre 2017



LE RECRUTEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE:

Le casier judiciaire n'est plus exigé

Le ministre de la Justice Tayeb Louh a fait savoir que les candidats aux différents concours de recrutement dans la fonction publique ne seront plus contraints de fournir un casier judiciaire dans leur dossier. La mesure a été ficelée dans un projet de loi que le gouvernement a validé récemment.

Présentant de façon sommaire le contenu de ce projet de loi dont la mouture va être présentée à l'APN incessamment, M. Louh a fait savoir que des exceptions sont cependant à observer. « On ne peut embaucher dans une crèche personne qui a été condamnée pour un crime sexuel comme on ne peut embaucher un comptable qui a été jugé pour un détournement », a-t-il expliqué ajoutant qu'à part dans des cas bien précis, le casier judiciaire ne constituera plus une entrave dans le de recrutement. processus Cependant, « Le casier judiciaire ne peut nullement constituer une

contrainte pour les embauches que ce soit dans le service public ou chez le privé », a indiqué le ministre de la Justice. Par ailleurs, Tayeb Louh a



appelé, jeudi à Alger, à «s'éloigner des slogans politiciens qui critiquent la performance de la justice», soulignant que les réformes opérées dans le secteur «sont profondes et

ciblées». Dans une déclaration à la presse en marge d'une séance plénière au conseil de

la Nation consacrée aux questions orales, le ministre a indiqué que «les slogans politiciens qui critiquent la performance de la justice n'ont pas d'impact sur l'orientation des réformes», appelant la famille médiatique à «accompagner les réformes profondes dans le secteur de la Justice exécutées sous supervision directe du président de la République qui a souligné la nécessité de garantir les libertés, de respecter la dignité du citoyen et de rétablir la confiance en l'institution judiciaire». Ismain



5 Janvier 2018

Les nouvelles dispositions sur les Sociétés à responsabilité limitée

Les nouvelles dispositions sur les Sociétés à responsabilité limitée (Sarl), contenues dans l'ordonnance portant code de commerce modifiée et complétée, ont été publiées dans le journal officiel no 71.

Ce texte, qui amende trois articles du code de commerce et y introduit deux autres, prévoit de nouvelles dispositions relatives aux Sarl en vue d'encourager la création d'entreprises et de contribuer à la lutte contre l'économie informelle.Il prévoit notamment la suppression de l'exigence d'un capital minimum pour la création d'une Sarl, l'extension des apports de la société aux apports en industrie, la protection des associés et l'augmentation du nombre de ces derniers. Ainsi, l'article 566 du code de commerce est modifié et complété pour stipuler que «le capital minimum pour la création de la Sarl est fixé librement par les associés dans les statuts de la société.

Le capital social doit être mentionné dans tous les documents de la société». Ce texte consacre ainsi la non limitation préalable du capital minimum, puisque les associés pourront déterminer, eux-mêmes et librement, le minimum du capital social. Concernant les apports pour une Sarl, deux articles (567 bis et 567 bis1) sont introduits dans le code de commerce: «L'apport en Société à responsabilité limitée peut être en industrie.

L'évaluation de sa valeur et la fixation de la part qu'il génère dans les bénéfices sont fixées dans les statuts de la société. Cet apport n'entre pas dans la composition du capital de la société» (567 bis). «Si la société n'est pas constituée dans un délai de 6 mois à compter du dépôt des fonds, tout associé peut demander au notaire la restitution du montant de son apport» (567 bis1). Concernant le nombre des associés, l'article 590 y afférent a aussi été modifié dans le sens où «le nombre des associés d'une Sarl ne peut être supérieur à cinquante (50)», sachant que le nombre maximal des associés d'une Sarl était fixé, auparavant, à 20 personnes. A rappeler que pour la suppression de l'exigence d'un

capital minimum pour la création d'une Sarl, les concepteurs de la loi ont expliqué que cela s'inscrivait dans le cadre de l'encouragement de la création des PME.

Cette exigence n'est plus justifiée puisque les apports effectués pour constituer le capital peuvent être librement utilisés et entièrement dépensés ou investis juste après la constitution, et les pertes peuvent atteindre même le capital social, expliquent les auteurs de ce nouveau texte. En réalité, selon eux, la valeur de la société est évaluée à travers sa capacité d'investir et non du montant de son capital social, et les associés peuvent recourir à d'autres moyens de financement, notamment les crédits

الجمهورية الجئزازية الديمورية الجئزازية الديمورية الجئزانية الديمورية الجئزانية المراب والمرابية النفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم مرادات وآداه ، مقردات ، مناشير ، إعلامات وبلاغات

> bancaires. Par ailleurs, le montant du capital minimum de la Sarl, qui était fixé à 100.000 DA, est insignifiant et ne peut constituer une garantie pour créanciers Quant l'augmentation du nombre des associés à 50 associés (contre 20 auparavant), le législateur l'explique que c'est pour éviter transformation de la Sarl en une société par actions, et permettre ainsi aux associés de continuer à exercer leur activité en la forme de la Sarl dans le cas où le nombre d'associés venait à connaître une augmentation supérieure au seuil légal existant. En effet, notent les concepteurs de cette nouvelle loi, la Sarl est souvent qualifiée de PME à

vocation familiale dont les parts sociales sont librement transmissibles entre ascendants et descendants. Dés lors, le nombre d'associés peut connaître une augmentation supérieure au seuil maximum d'associés.

Or, leur imposer de transformer leur société en une autre forme de société risque de s'opposer à leur volonté de continuer à exercer leur activité en la forme de Sarl. En fait, cette loi vise aussi à faciliter et à encourager la création d'entreprises sous forme de personnes morales, et ce, notamment pour les Sarl dont le nombre est encore

insuffisant en Algérie même si c'est la forme de sociétés la plus répandue dans le pays. En outre, le gros du tissu économique privé national est constitué à hauteur de plus 90% de personnes physiques, alors que les pouvoirs publics veulent renverser la tendance et privilégier la création, le plus possible, de sociétés. A fin 2014, le tissu économique national était composé de 1,7 million d'opérateurs économiques inscrits

au registre du commerce dont 157.122 seulement représentant des personnes morales, soit moins de 10% du nombre global des inscriptions.

Le nombre de Sarl était à 134.301 à fin 2014, soit 85% du nombre global des sociétés inscrites au registre du commerce.



03 Février 2016

Tribunal criminel: ce qui va changer

Dans le des amendements introduits au code de procédure pénale, le tribunal criminel fera l'objet d'une réforme dans sa composition et son fonctionnement. Des spécialistes décryptent l'impact de ces changements dans la pratique judiciaire et sur les justiciables. Le ministère la Justice compte procéder à l'installation d'un tribunal d'appel au niveau de chaque cour, l'augmentation du nombre des assesseurs jurés et l'annulation de la prise de corps. Ces mécanismes nouveaux auront une répercussion conséquente sur l'examen et le traitement des affaires criminelles. Me Mebarki Ali, professeur la faculté de droit de Tizi

réclamée depuis longtemps», commente Me Mebarki. Le juge d'appel est tenu de rejuger, en fait et en droit, la décision qui lui est dévolue. Il peut infirmer la décision, partiellement ou complètement, ou la confirmer. La composante du tribunal criminel subira changement substantiel. Actuellement, le tribunal criminel siège sous la présidence d'un juge aidé par deux magistrats conseillers et deux membres de jury selon choisis, un tableau préétabli, parmi société civile.«La nouvelle composante du tribunal criminel sera comme suit: trois magistrats qui sont les deux conseillers et le président du tribunal. On passe aussi de deux membres du jury à

troisième réforme touchant le tribunal criminel consiste en l'annulation de l'ordonnance de prise de corps en application du principe la présomption d'innocence et son remplacement par l'obligation pour le prévenu poursuivi pour crime, qui n'a pas été mis sous mandat de dépôt pendant l'instruction, de comparaître libre. «On sera alors deux situations possibles : si le prévenu a fait l'objet d'un mandat de dépôt durant l'instruction, il se présentera le tribunal criminel en tant que détenu. Sinon, il se présentera libre après avoir répondu à une convocation. Sidurant l'audience, il n'a pas été mis sous mandat de dépôt, il restera libre jusqu'à l'épuisement de toutes les voies d'appel», précise Me Mebarki. Le président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme, Noureddine Benissad, rappelle que «pour les affaires de droit commun, il existe un deuxième degré de juridiction. Mais pour les affaires plus graves dont les peines requises peuvent aller jusqu'à la condamnation à mort, il n'y a pas pour l'instant de recours possible. Dans ce domaine, on est vraiment en retard. Notre législation devrait rapidement se conformer conventions internationales signées». Il se souvient qu'avant, »les jurés étaient numériquement plus puissants que les magistrats professionnels. Avec la mise en place des tribunaux spéciaux du temps du terrorisme, on a réduit le nombre des jurés pour faire davantage confiance aux magistrats professionnels. Depuis, les choses ont été laissées en l'état. certains pays, le tribunal criminel composé d'une vingtaine de jurés, et au Japon d'une trentaine. La philosophie de la justice est qu'elle est rendue au nom du peuple. Donc, il est normal que le nombre des jurés soit important. Surtout que le tribunal criminel se base sur l'intime conviction»...



Ouzou, explique: »Dans l'actuel code de procédure pénale et dans la pratique, on ne dispose que d'un seul degré de juridiction. C'est-à-dire qu'une décision rendue par le tribunal criminel n'est pas susceptible d'appel. On peut seulement recourir au pourvoi cassation auprès de la Cour suprême. Celle-ci ne tranche pas sur les faits mais uniquement sur le droit et la procédure. Alors que l'instance d'appel a le droit de revoir l'affaire et la rejuger à nouveau. On va ainsi se conformer au droit universel qui stipule que tout accusé a le droit d'être jugé à deux degrés. Si la première instance se la deuxième rattrape l'erreur.» Ce principe est déjà appliqué pour les affaires civiles et celles relevant de la correctionnelle, mais jusqu'à présent, pas pour les dossiers relevant de la «C'est une réforme criminelle. attendue

quatre. Théoriquement, le verdict est issu d'un vote. Donc, si les quatre membres du jury votent pour la relaxe, l'accusé sera libre. Mais je ne suis pas sûr que cela sera le cas.» La cour et le jury vont-ils réellement délibérer ensemble sur la culpabilité et sur la peine, sans que les magistrats disposent dans la pratique de voix prépondérantes ?

Me Mebarki préjuge que le législateur a pensé à un mécanisme pour que les voix des quatre jurés ne surclassent pas celles des magistrats. «Je n'ai pas lu intégralement ce projet de loi, car le Parlement ne publie malheureusement plus le contenu des textes de loi en examen à son niveau, mais je pense qu'il contient une disposition qui donne la suprématie à la composante des juges par rapport aux quatre membres du jury.» La

Nissa Hammadi



15 Février 2017

Une nouvelle loi est en préparation : ce qui va bientôt changer en matière de Santé en Algérie



Avant même sa présentation devant les députés de l'Assemblée populaire nationale, la

nouvelle loi sanitaire suscite de la controverse. Actuellement à l'étude au niveau de la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle de l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet de loi ne fait toujours pas l'unanimité parmi les professionnels du secteur.

A commencer par les responsables de certaines caisses de sécurité sociale et de catégories professionnelles. Cela sans parler des médecins qui sont les premiers à monter au créneau pour dénoncer qui un manque de concertation, qui des ratés.

Ainsi, selon les rares informations qui nous proviennent des débats au sein de la commission parlementaire de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle, le président de l'Ordre national des médecins, Mohamed Bekkat-Berkani est celui qui a le plus soulevé de remarques sur le projet de loi. A commencer par le fait d'imposer l'inscription à l'Ordre aux seuls médecins exerçant dans le secteur privé. Les praticiens exerçant dans les milieux hospitaliers ne sont pas soumis aux mêmes exigences. Ce qui a fait dire au représentant des médecins qu'il faut « supprimer cette obligation », à

partir du moment où elle met en opposition deux corps de santé.

Des nouveautés...

Les critiques n'émanent pas que des syndicats et professionnels. Même représentants gouvernement, à commencer par celui du le directeur de la prévention du handicap au ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme. Il a souligné l'importance de «clarifier la partie habilitée à prononcer l'infirmité d'une personne l'infirmité d'une personne handicapée exerçant dans le domaine médical, de même que soit mentionnée la conformité du travail de la concernée avec la nature de celui-ci», tout en proposant de substituer le vocable d'«incapable» dans le projet de loi par un autre, en raison de sa «connotation péjorative».

Sur le plan pratique, la nouvelle loi sanitaire, qui devra remplacer celle qui a été élaborée en 1985, se veut un cadre réglementaire pour le secteur privé. Ce dernier deviendra complémentaire du secteur public, prédominant jusque-là.

Le projet précise également l'instauration d'un médecin de référence, ou ce qui est connu sous l'appellation de « médecin de famille ». Le ministre de la Santé, Mokhtar Hesbellaoui a précisé que le médecin de référence est le médecin généraliste, pour ne

recourir aux médecins spécialistes qu'en cas d'urgence, et ce, « dans le but d'assurer un bon suivi du dossier du malade dans le cade d'un système intégré où le secret médical est préservé ».

L'autre nouveauté apportée par cette loi est la possibilité qui est désormais offerte pour des soins à domicile. Le nouveau projet de loi réglementera et organisera la prise en charge thérapeutique et les soins à domicile, devenus «impératifs», avait ajouté Hasbellaoui, pour maitriser les couts des soins et garantir la des qualité prestations sanitaires à travers la réduction la durée des hospitalisations et en privilégiant la chaleur du foyer familial pour les patients atteints de pathologies lourdes et personnes âgées.

Le texte du gouvernement met également l'accent sur la prise en charge des maladies chroniques et spécifiques. Il privilégie, également, la prévention.

Abdou Semmar

ALGERIE PART

04 Décembre 2017

L'expert Farid Benyahia:

«En Algérie, il y'a une crise de stratégie

et un manque d'expertise dans tous les secteurs»

«La politique économique algérienne depuis 1962 jusqu'à aujourd'hui, c'est la même, et la loi de finances 2018 est la même que les précédentes», a indiqué ce mercredi, M. Farid Benyahia, Expert en économie, relations internationales et diplomatie et spécialiste des technologies avancées et développées invité du forum du journal Ech-chaab.

En effet, lors de la conférence organisée sur le thème «lecture du projet de loi de finances 2018», M. Benyahia a rappelé que «notre économie est très dépendante des hydrocarbures. Quand on regarde

quelques structures de base, mais, il n'a pas construit d'économie réelle».

«Les recettes actuellement sont celles du pétrole». «L'Etat pour mettre en œuvre, la loi de finances 2018, il lui faut de l'argent qu'elle trouve par la vente du pétrole et du gaz, mais, suite à la chute du prix du baril, l'Etat a fait ce qu'on appelle le glissement de la monnaie (la dépréciation du Dinar)», a-t-il ajouté «cette précisant que dépréciation a été faite, dans le but de renflouer les caisses du trésor et maintenir les équilibres». Pour M. Benyahia, il y a «deux crises en ooo naissances par an, qui va peser sur l'Etat, si on n'arrive pas à la gérer. L'économiste a déploré aussi, le climat des affaires en Algérie, car selon lui, «l'Etat permis à quelquesuns d'investir et pas à d'autres».

Interrogé en marge de la conférence sur le poids du politique sur l'économie algérienne, M. Benyahia a estimé que «notre économie est face à un double problème : un problème politique qui est la vraie représentation des élus ; et que le politique ne demande jamais conseil, il travaille seul, à l'exemple du projet de loi de finances réalisé pas une



nos exportations horshydrocarbures, elles ne dépassent pas les 3%, alors, si nous on retire les revenus pétroliers, on trouvera que l'algérien ne dépassera pas les 500 dollars en matière de PIB par habitant par année, et l'Algérie se classerait parmi les pays les plus pauvres au monde».

Selon l'expert, «La crise n'est ni économique, ni financière mais une crise de trésor», a-t-il estimé, en ajoutant que «le gouvernement n'a pas su maintenir les équilibres de sa balance, pour pouvoir construire une base économique». Selon lui, avec les 1000 milliards de dollars qui ont fait couler beaucoup d'encre «certes, l'Etat a pu construire

Algérie», qui consistent selon lui en «une crise de vision et de stratégie et le manque d'expertise dans tous les secteurs», car selon lui «on n'a pu garder l'excellence scientifique des années 1970 et 1980», en expliquant que «les étudiants qui sortent des universités aujourd'hui en termes de quantité, c'est bon, mais, la qualité est inexistante». Dans ce sens, il a déploré le mauvais classement des universités algériennes au niveau mondial et régional, et ce malgré l'existence d'une matière grise pas des moindres, qui ne cherche qu'à trouver le bon environnement.

Egalement, le conférencier a relève, l'explosion démographique de 800

direction du budget au niveau du ministère des finances, alors qu'il y a des experts qu'on pourrait solliciter pour dire ce qu'ils pensent, par rapport à la, politique monétaire, les finances, qu'est-ce qu'on doit faire... etc». «La cause principale, c'est que le politique veut faire parfois de bonnes choses, mais, des fois il se trompe de chemin».

Arezki Benali



14 décembre 2017

Algérie: l'économie à la recherche d'équilibre

L'économie algérienne est en plein crise. Les réserves du pays fondent et la stratégie du gouvernement algérien est risquée. Il doit absolument diversifier son économie afin de retrouver l'équilibre.

Comment sortir du système de rente qui obère l'avenir de l'Algérie ? Il y a urgence à diversifier l'économie tant la crise qui affecte le pays depuis le choc pétrolier de 2014 continue de se faire sentir, et les indicateurs économiques attendus pour 2018 confirment cette vulnérabilité. Quasi stratosphérique, la facture des importations va encore lourdement peser sur les finances publiques. L'enveloppe ne doit pas dépasser les 30 milliards de dollars (environ 25 milliards d'euros) pour 2018, contre 41 milliards en 2017, selon les objectifs du gouvernement qui a instauré des mesures restrictives (licences d'importations notamment).

C'est que les réserves du pays fondent à un rythme inquiétant pour une économie pratiquement à l'arrêt. Les bailleurs de fonds annoncent que la croissance ne dépassera pas 0,8 % en 2018, quand les autorités algériennes tablaient sur 4 %. Et l'embellie du cours du baril, repassé au-dessus de 50 dollars, ne suffira pas à rééquilibrer les comptes. Le déficit budgétaire devrait se situer autour de 15 milliards de dollars malgré les 35 milliards de recettes en devises attendues.



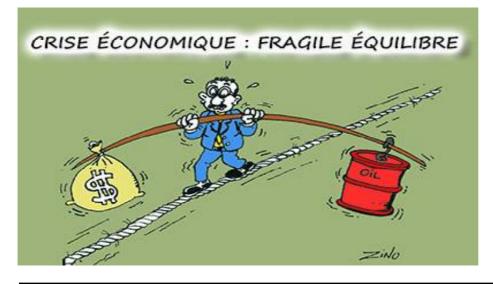
Sur le million de PME que comptait le pays en 2016, 35 000 ont fermé leurs portes

Aucun équilibre n'est espéré avant cinq ans, délai fixé par les pouvoirs publics, notamment en faisant tourner la planche à billets. Avec le risque de faire repartir une inflation à peine contenue, dont les effets ne manqueraient pas de se faire sentir auprès de la population. Le taux de chômage dépasse toujours 10 % et reste élevé chez les jeunes (27 %) et les femmes (20 %). Sur le million de PME que comptait le pays en 2016, 35 000 ont fermé leurs portes.

Programme de réformes

Si les cours du pétrole repartent à la baisse et que le gouvernement n'arrive pas à diminuer la facture des importations, l'économie algérienne sera en grande difficulté. Le pays ne dispose plus de l'épargne amassée durant les années fastes dans le Fonds de régulation des recettes (FRR), aujourd'hui presque épuisé, alors que les réserves de change, qui assurent les importations, perdent 1,5 milliard de dollars chaque mois. De 194 milliards début 2014, elles sont passées à 102 milliards en septembre 2017 et pourraient s'établir, d'après les chiffres du gouvernement, à 85,2 milliards fin 2018, soit l'équivalent de 18,8 mois d'importations.

Les dirigeants connaissent pourtant la formule qui permettrait de relancer l'économie. Et le FMI n'hésite pas à marteler ses recommandations : rééquilibrage budgétaire, renforcement des finances publiques et maîtrise des dépenses de l'État, accroissement des recettes hors hydrocarbures, réduction des subventions... Le programme de réformes est aussi grand que le potentiel économique de l'Algérie lui-même.Le gouvernement doit également redonner confiance au secteur privé, sans lequel le pays ne pourra pas développer les infrastructures dont il a tant besoin. Vaste chantier en perspective, alors que l'Algérie vient de perdre 10 places dans le classement « Doing Business » de 2018, qui la classe en 166e position sur 190 pays. Farid Alilat



JEUNE AFRIQUE

08 janvier 2018

Algérie: génération Bouteflika





De quoi l'Algérie a-t-elle le plus besoin aujourd'hui ? La quête quasi obsessionnelle de stabilité, dans un pays traumatisé par la décennie noire, confine désormais à l'inertie. On remet à plus tard la résolution des problèmes de fond, on dissimule la poussière sous le tapis, en espérant que personne ne le soulèvera un jour.

L'extraordinaire manne pétrolière tombée du ciel dans les années 2000 et 2010 a longtemps différé l'aggiornamento dont l'Algérie, au potentiel inouï, a tant besoin. Car ce qui lui fait le plus défaut, dans un monde qui évolue à grande vitesse sans attendre les retardataires, c'est la modernité, au sens large.

Besoin de renouveau

En politique, d'abord, pour instaurer un véritable débat démocratique et renouveler les cadres qui ont fait leur temps. La nation ne peut se priver plus longtemps des idées neuves d'hommes et de femmes qui se soucient moins de cirer les babouches du zaïm que d'apporter leur écot à l'édification d'un futur plus radieux, notamment en faisant bouger les lignes. On s'évertue à traiter les symptômes d'une maladie chronique sans jamais s'attaquer à ses causes

Dans les méandres de l'administration, ensuite, qui tuent dans l'œuf l'esprit d'initiative et noient la population sous des monceaux de paperasse, transformant ainsi la vie quotidienne des citoyens lambda en suicidaire Parcours du combattant.

Réfléchir en profondeur

Dans la sphère économique, aussi, pour en finir une fois pour toutes avec la défiance maladive à l'égard du secteur privé, qui empêche l'indispensable diversification d'une économie prise en otage par les richesses du sous-sol et qui n'utilise qu'à dose homéopathique la créativité dont font preuve chaque jour les Algériens.

Sur le plan social, enfin, car inonder de dinars ceux qui ne s'en sortent pas sans se pencher sur les raisons de leurs difficultés, c'est s'évertuer à traiter les symptômes d'une maladie chronique sans jamais s'attaquer à ses causes.

Les Algériens se racontent

Pour parler de cette Algérie si peu accessible aux profanes, celle d'aujourd'hui comme celle qu'appellent de leurs vœux ses enfants, nous nous sommes intéressés à la « génération Bouteflika ». Des jeunes nés dans les années 1990 et qui n'ont connu qu'un seul président.

Nous en avons sélectionné sept, aux profils différents, qui ont accepté de parler de leur pays avec leurs mots, de livrer sans fard leur perception de la vie politique, de la légitimité historique de la génération de novembre 1954 et d'évoquer leurs motifs de satisfaction, leurs déceptions, leurs rêves, leurs espoirs. Esquissant ainsi, en filigrane, l'Algérie de demain.

Ziad Rabia, âgé de 27 ans, est chef d'entreprise. Comme les six autres jeunes dont Jeune Afrique vous livre le témoignage, il n'a connu qu'un seul président.

« Je suis né dans la région de Berrouaghia, à une centaine de kilomètres à l'ouest d'Alger. Là-bas, dans les années 1990, c'était la mort et la peur au quotidien. Un jour, des terroristes ont fait exploser une bombe dans notre immeuble. J'en ai été traumatisé. J'ai dû consulter des psychiatres pour guérir. Ce type d'expérience marque une vie.

D'immenses progrès

C'est à l'aune de ces épreuves qu'on mesure le chemin parcouru pour vivre aujourd'hui en sécurité. C'est le peuple algérien qui a ramené la paix en acceptant la réconciliation nationale proposée par Bouteflika. Je n'ai pas connu ses prédécesseurs, je ne peux donc les juger objectivement. Je pense que Bouteflika est un excellent politique. Il a beaucoup fait pour le pays, même s'il y a encore des manques, des carences dans l'éducation, dans la santé ou en économie.

On oublie souvent que nous sommes une jeune nation

Les logements, les écoles, les autoroutes ne suffisent pas à faire de l'Algérie un pays développé. Beaucoup reste à faire. Mais on oublie souvent que nous sommes une jeune nation. Bien sûr, le climat des affaires n'est pas vraiment



encourageant. On ne peut cependant en rejeter tout le temps la faute sur les gouvernants.

Une économie plus humaine

La crise est la responsabilité de tout le monde. Pas seulement des dirigeants. C'est à nous tous de faire en sorte que la situation s'améliore. Il y a un potentiel énorme chez les jeunes entrepreneurs, qui ne demandent qu'à travailler, investir, créer des emplois et des richesses.

d'un État qui aura réussi à diversifier l'économie. Un État qui nous donne la possibilité de rêver d'un lendemain meilleur.»

Dalal Sahraoui, âgée de 20 ans, est étudiante. Comme les six autres jeunes dont Jeune Afrique vous livre le témoignage, elle n'a connu qu'un seul président.

« J'ai tellement envie d'aimer mon



Nous ne pouvons plus compter uniquement sur le pétrole et le gaz. Il faut aussi miser sur l'humain

Hélas, l'encadrement, la confiance et les finances font défaut. Si l'on veut vraiment avancer et surmonter la crise, il faut impérativement investir dans une économie diversifiée. Nous ne pouvons plus compter uniquement sur le pétrole et le gaz. Il faut aussi miser sur l'humain.

Un bon système éducatif produit des compétences. RamtaneLamamra [ex-ministre des Affaires étrangères] est un bon exemple à suivre. Il est compétent, parle bien et donne une bonne image des Algériens à l'intérieur et à l'extérieur. Et c'est ce dont le pays a grandement besoin.

Donner sa chance à l'Algérie

Partir ? J'y ai pensé quand j'étais encore étudiant. Maintenant que j'ai créé mon entreprise, je n'y songe plus. Pourquoi partir avant d'avoir tout tenté pour réussir ici suis heureux chez moi. J'aide ma sœur dans ses études parce qu'elle représente, comme des millions de jeunes Algériens, l'avenir. L'Algérie sans Bouteflika ? Je n'arrive pas à me projeter à cinq ou dix ans. Je rêve

je ne suis pas acceptée comme femme libre. La plupart des hommes ont peur des femmes libres, épanouies, affirmées. Ici, je ne suis pas considérée comme citoyen à part entière au même titre qu'un homme.

Dans la rue, je me sens oppressée, épiée, harcelée. Dans la société, je me sens sous tutelle permanente. C'est dur de vivre pleinement sa féminité parce qu'il faut faire face aux pesanteurs sociales, au poids de la religion et des traditions et aux lois discriminatoires. J'ai vraiment pris conscience que la femme est quantité négligeable lors de la séparation de mes parents. Ma mère a galéré pendant cinq ans avant d'obtenir le divorce.

La justice refusait de lui accorder le droit à la séparation. Un jour, un juge lui a dit : «Pourquoi veux-tu ? Qu'est ce qui te divorcer ? Ton mari a une maison, manque il vit bien.» Sur les bancs de l'école, on enseigne aux enfants que la femme est une sous-citoyenne

Le juge s'adressait à ma mère comme si elle avait commis un délit, une offense à l'égard de son père. Bref, il voulait qu'elle s'écrase. Elle avait remis en question l'ordre établi, l'autorité de son époux et de celui

SOCIETE]

qui était censé lui rendre justice. C'était d'une violence inouïe.

Des progrès insuffisants

Le divorce de mes parents m'a conduite à m'intéresser au code de la famille, voté en 1984 et qui, aujourd'hui, est tant décrié par les femmes. Je l'ai lu de bout en bout. Il faut reconnaître que le président Bouteflika l'a fait amender en 2005 pour accorder plus de droits aux femmes. Il faut aussi lui savoir gré d'avoir fait voter les lois contre le harcèlement.

Il faut du temps pour le changement. Une ou deux générations. La mienne semble avoir été sacrifiée

Malheureusement, ces avancées ne sont pas suffisantes. Nous sommes encore loin de l'égalité entre les deux sexes.

À 40 ans, la femme a-t-elle besoin d'un tuteur pour se marier Est-il raisonnable que l'homme et la femme n'aient pas les mêmes droits et devoirs dans l'héritage C'est une aberration au troisième millénaire.

Sur les bancs de l'école, on enseigne aux enfants que la femme est une sous-citoyenne. Dans un manuel scolaire, je lis : «La petite Aïcha, sœur de Mohamed, part à la cuisine.» Déjà, on associe la petite à la cuisine comme si c'était sa place naturelle. Ensuite, elle n'existe qu'à travers son frère Mohamed.

C'est l'éducation et le savoir qui changeront les mentalités, pas les lois

Nous existons à travers nos pères, nos frères ou nos maris. Pas en tant que femmes. Il faut apprendre aux enfants dès le primaire que l'homme et la femme sont égaux.

C'est l'éducation et le savoir qui 12 changeront les mentalités, pas les lois. Il faut du temps pour le changement.

Une ou deux générations. La mienne semble avoir été sacrifiée. »

Marwane Ben Yahmed

JEUNE AFRIQUE

05 décembre 2017

Yennayer / L'ambassadeur des États-Unis exprime ses vœux en dehors des canaux officiels



L'ambassadeur américain John Desrocher et sa compagne sont apparus dans une vidéo vêtus d'habits traditionnels amazighs pour souhaiter une bonne année berbère aux Algériens. Vêtu d'un burnous marron, l'ambassadeur des États-Unis à Alger a souhaité une bonne année amazighe aux Algériens. « Assegasameggaz », a-t-il prononcé avant que sa compagne emboite le pas en souhaitant « lahna d talwit » autrement dit : paix et prospérité. Le diplomate a pris habitude d'intervenir lors de la célébration de dates phares afin de partager avec les Algériens les joies et les douleurs. Ce type d'intervention s'inscrit dans le cadre de ce qui est connu sous le nom de l'US Public diplomacy. Ces 70 dernières années, les États-Unis ont eu recours à ce type de diplomatie non-conventionnelle afin de susciter la sympathie des peuples en s'adressant directement à eux. Le but étant de se garantir l'appui des populations et leur soutien concernant la politique étrangère américaine.

31 Janvier 2018



Idir: «Je ferai une sorte de tournée

d'adieu en Algérie»

Idir signera son retour artistique en Algérie en janvier prochain. L'artiste n'est plus à présenter. Sa tournée, très attendue par ses fans, sera un peu le retour de l'enfant prodige à la terre natale. Dans ce bref entretien réalisé au téléphone, il nous a expliqué les tenants et aboutissants de sa tournée en Algérie.

Le Matindz: Vous allez donc chanter en Algérie. Comment va avoir lieu votre retour?

Idir: Oui, le premier concert devait être le 12 janvier 2018 à la Coupole, mais comme je suis tenu par des engagements pour des concerts programmés auparavant en Europe, ce sera un autre jour mais ce sera bien en janvier à Alger. Je chanterai ensuite à Tizi-Ouzou, Bgayet, Batna et Bouira. Ce sera une espèce de tournée d'adieu.

Qu'est-ce qui vous a fait décider de faire ce retour en Algérie après 38 ans d'absence ?

Beaucoup de choses. Il y a d'abord l'âge et la santé qui est encore là. Je me suis dit que c'est le moment ou jamais d'aller chanter en Algérie pour tous ces jeunes et ces générations que je n'ai pas eu la chance de rencontrer dans les différents concerts et qui ne m'ont jamais vu sur scène. Il y a une attente mutuelle.

Grandes retrouvailles alors avec votre public?

Oui. Autant ici en Europe je connais les attentes du public, en Algérie, il faudra voir, beaucoup de choses ont changé. Mais j'irai pour le public. Ces derniers temps, je me suis rendu compte en fait que ce public ne doit pas être l'otage de décision qui lui échappe. Donc je chanterai tout ce que j'ai l'habitude de chanter, même les chansons les plus dérangeantes.

Entretien réalisé par Hamid Arab

21 Octobre 2017



Il a été diffusé par le ministère de l'intérieur : le premier communiqué en Tamazight !



Chose promise chose due. Le gouvernement vient de donnei de la substance à l'instruction du président de la République lors du dernier Conseil des ministres de «ne ménager aucur effort pour la généralisation de l'enseignement et de l'usage de Tamazight, conformément à la lettre et à l'esprit de la Constitution». Et c'est au ministère de l'intérieur qu'est revenu l'honneur et la symbolique de pondre son tout premier communiqué en langue Amazigh à l'occasion de la célébration officielle et nationale de Yennayer.En effet, le départemen de Noureddine Bedoui a rendu public aujourd'hui mercredi ur communiqué entièrement rédigé en Tamazight consacré aux inscriptions pour l'accomplissement du Hadj2018, dans le cadro de la promotion de cette langue après sa constitutionnalisatior en 2016 dans le sillage de la révision de la Constitution. Il s'agi symboliquement d'une geste historique qui marque l'entrée de Tamazight dans la sphère officielle après avoir acquis sor statut dans la constitution. Et c'est une première dans l'historie de l'Algérie indépendante que Yennayer soit célébrée dans une ambiance festive et de ressourcement dans les quatre coins du pays. Amel Benabi

10 Januior 2018

10 Janvier 2018



SOCIETE]

La neige recouvre les dunes de sables à Ain Sefra



La neige a recouvert la désert de Ain Sefra dans le sud du pays. Ces images féeriques sur ont été partagé par les internautes sur les réseaux sociaux. Un bulletin spécial (BMS) de l'Office national de météorologie avait annoncé hier le retour du froid et de la neige dimanche soir sur le Nord du pays. En ce sens, des chutes de neige sont prévues sur les reliefs de l'Ouest et du Centre-Ouest qui dépassant 1.000 mètres d'altitude, La même source précise que les chutes de neige affecteront dans un premier temps les wilayas de Naâma, El Bayadh et Laghouat, de dimanche à 18h au lundi à 6h. Par la suite, les chute de neige gagneront les wilayas des Hauts plateaux à Tiaret, Tissemsilt, Ain Defla, Médéa et Djelfa, à compter de lundi à minuit jusqu'à midi. L'épaisseur de la neige atteindra ou dépassera localement 10 à 15 cm, précise la même source. Le mauvais temps devrait persister jusqu'à la fin de cette semaine.

Amir Hani 07 janvier 2018

CULTURE/MEDIAS]

2017, L'ANNÉE DE L'AFFIRMATION

La littérature algérienne a marqué sa présence durant l'année 2017 par les prix décrochés mais aussi par l'émergence, au niveau local, de nouveaux éditeurs et auteurs, suscitant une polémique autour du genre et de la qualité de l'ouvrage.

De nombreuses œuvres seront primées cette année, bien plus que les années précédentes notamment dans le genre romanesque qui, désormais, a détrôné le récit et la poésie face aux priorités des éditeurs et de la critique.

Les haltes les plus importantes de la littérature algérienne en 2017 sont celles des romanciers Abdelwahab Aissaoui et Said Khatibi.

Ils ont remporté à Qatar le prix Katara pour leurs œuvres respectives Voyage des œuvres oubliés (roman non publié) et Quarante ans à attendre Isabelle (Eberhardt).

Il en de même pour le poète Bachir Dhifallah pour son ouvrage Etudes et recherches du roman arabe. Aissaoui a, lui, déjà remporté le Prix Souad Al Sabah de la création intellectuelle et artistique pour son roman Adawairwa el abwab, édité par la maison Mim.

Ce dernier sera aussi sur la liste du prix pour le Concours de dramaturgie organisé par l'Etablissement arabe du théâtre. Dans le même concours, il y a aussi Ben Alia Rabhi avec son texte Rihlatoubour et Mohamed Ben Rabi pour Mawetedhatethalitha. Les auteurs Hassan Miliani, Mohamed Soltani et Ahmed Lakhal seront également primés.

De son côté, la jeune écrivaine KaoutherAdimi a créé l'événement en France et en Algérie avec son roman Nos richesses, décrochant le prix Renaudot des lycéens et le prix du Style.

La jeune critique littéraire Rahmatoullah Ourissi est également présente sur la liste des lauréats en recevant à Sharjah aux Emirats arabes unis un prix Sharjah de la



créativité arabe. Djamila Yahiaoui a réussi à décrocher le prix du livre spécialisé dans le domaine des wakfs et de l'action caritative au Koweït avec son texte Sahib el midhallaessaoudaa.

Les deux romanciers Mohamed Lamine Benrabie et Belkacem Merzouchen ont pu décrocher le prix Tahar Ouettar pour le roman en langue arabe dans sa première édition. L'année sera clôturée par l'attribution du Grand prix Assia Djebar du roman à MerzakBagtache pour son El mataryaktoubousiratahou par lequel le romancier a amorcé son retour sur la scène littéraire.

Mustafa Zarouri sera primé pour son roman en langue amazighe D wagi darisem-iw, et celui en langue française est revenu à feu Noureddine Saâdi, pour Boulevard de l'abîme.

Au dernier Salon international du livre d'Alger, les éditeurs ont présenté plus de 180 romans d'expression arabe, amazighe et française, dont plus de 90% sont en arabe, la moitié étant les premières œuvres de leurs auteurs, ce qui fait

de 2017 l'année des premières œuvres romanesques publiées par excellence.

De nouvelles maisons d'édition ont émergé, elles ont opté pour des œuvres de nouveaux auteurs qui tentent de s'imposer sans se soucier de la qualité et de la finalité de l'écriture.

L'édition El Watan s'est engagée, elle, dans la publication de livres de poche à 200 DA, une expérience pionnière dans le domaine. Cette année sera également celle des initiatives favorisant la lecture par des forums de lecteurs sur les réseaux sociaux et par l'échange de livres et la promotion de la lecture.

R.C



27 Décembre 2017

[CULTURE/MEDIAS]

APPELÉ À FIGURER AU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

Le raï est à l'étude à l'Unesco

Le dossier du raï est «prêt» et sera examiné en 2019 pour son inscription dans la liste de l'Unesco. Ce genre musical algérien s'est internationalisé à partir des années 1990.

Le dossier de la musique raï est «prêt» et sera examiné en 2019 pour son inscription dans la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, at-on appris auprès de l'Unesco. «Déposé officiellement par l'Algérie (Cnrpah), Slimane Hachi, avait indiqué, rappelle-t-on, dans une déclaration, que le dossier de l'inscription du raï, comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité, «est en cours d'examen par les différents organes et experts de l'Unesco, et doit suivre toutes les étapes d'évaluation». Le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco se réunit en session chaque année, a-t-on encore précisé. Le raï,

immatériel de l'humanité. Slimane Hachi avait affirmé que le dossier du classement du couscous, en tant que patrimoine universel, «est un projet commun aux pays du Maghreb», précisant que son montage «est en cours et des réunions d'experts de pays tiendront se prochainement». Selon des experts, le couscous qui est un plat «plusieurs fois millénaire», qui remonte à l'Antiquité, appartient à plusieurs peuples de la région. Pour rappel,



en mars 2016, le dossier de la musique raï est prêt et sera examiné par le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco au courant de l'année 2019», a précisé une source au fait du dossier, qui a infirmé les écrits de presse faisant état qu'un autre pays de la région avait déposé un dossier pour ce genre musical propre à l'Ouest algérien.

«Pour l'instant, aucun autre pays n'a déposé de dossier pour le raï», a-t-il affirmé. En janvier dernier, le directeur du Centre national de préhistoriques, recherches anthropologiques et historiques

genre musical algérien, s'est internationalisé à partir des années 1990, notamment, à travers ses deux grands interprètes, cheb Khaled et cheb Mami. Pour le couscous, une spécialité culinaire de la région du Maghreb et plat préparé à base de semoule de blé dur, notre source a expliqué que plusieurs séances de travail ont été effectuées entre experts de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie qui «se sont mis d'accord pour présenter un dossier commun transnational». Selon la même source, une réunion est prévue, à cet effet, en avril prochain entre les mêmes experts pour déterminer la période du dépôt du dossier à l'Unesco afin qu'il soit inscrit dans la liste du patrimoine culturel

l'Algérie compte six faits culturels classés à la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.ll s'agit d'Ahellil du Gourara (2008), du costume nuptial féminin de Tlemcen (2011), du 15 pèlerinage du Rakb de Sidi Cheikh (2013), de l'Imzad (2013), de la fête de la Sbeiba à Djanet (2014) et du Sboua de Timimoun (2015).

Salim BENALIA



10 Fevrier 2018

YENNAYER : entre politique, fête populaire et tradition inventée

MEMOIRE]

Le 27 décembre 2017, le président Bouteflikaa annoncé en Conseil des ministres sa décision d'instituer Yennayer journée chômée et payée à partir du 12 janvier 2018. La liste des jours fériés en Algérie comprend ainsi, désormais, une fête dont les origines remontent probablement à l'époque de l'occupation romaine de l'Afrique du Nord, sinon plus loin encore. Yennayer, pour rappel, est le jour de l'an dans le calendrier agraire nord-africain. Celui-ci étant calqué sur le calendrier dit « julien », l'année commence plusieurs jours après le jour de l'an du calendrier grégorien, en usage presque partout dans le monde. Le décalage entre les deux calendriers ne cesse de se creuser depuis le XVIe siècle. Il est actuellement de treize jours, et Yennayer devrait être célébré cette année le 14 janvier... Le mot « Yennayer », qui désigne le mois du même nom et son premier jour, est souvent revendiqué comme un mot authentiquement « amazigh ». Il n'en dérive pas moins du latin Yanuarius signifiant, simplement, « janvier ». La thèse selon laquelle il est un mot berbère composé de yen (un) et ayer (mois) relève d'une étymologie plus « identitaire » que réellement scientifique. D'abord, si on prête crédit à cette étymologie, tous les premiers jours de tous les mois devraient s'appeler Yennayer! Ensuite, le mois de janvier porte un nom presque identique, Yanayer, sous d'autres cieux, comme, par exemple, en République arabe d'Égypte. Dans ses commentaires de cette décision présidentielle, la presse algérienne a qualifié Yennayer de « jour de l'an amazigh ». Ce qui ne fait pas le communiqué du conseil des ministres du 27 décembre 2018, car l'estampiller officiellement comme étant « berbère », alors qu'il est célébré à Tlemcen et Ténès aussi bien qu'en Haute-Kabylie et dans les Aurès, réduirait son aspect« intégrateur ». D'ailleurs, le calendrier qu'inaugure Yennayer reste en vigueur, quoi qu'à une échelle très restreinte, dans d'autre pays. En Algérie, il était utilisé par les berbérophones aussi bien que par les arabophones, et avec la modernisation des travaux agricoles, il a été malheureusement abandonné par les uns comme par les autres !Il est ici intéressant d'observer que les

noms de certains mois de ce calendrier en voie de disparition survivent d'une curieuse manière, dans l'édition arabe du solennel JORA, où août est appelé ghoucht, juin younyou et juillet youlyou. Lesquels noms, sans cesser d'être parfaitement autochtones, se retrouvent dans les calendriers officiels d'États du Proche-Orient, preuve que le monde ancien était moins culturellement cloisonné que notre « village »contemporain. Tel que fêté en Algérie, ce que les Kabyles de

bolisme initial de thabbourthuseggwas, fête populaire nord-africaine. Cependant, ce n'est pas parce qu'une tradition—ici la célébration de Yennayer comme « jour de l'an berbère »—ne remonte pas à l'Antiquité qu'elle est forcément sans ancrage dans la société. Et les Algériens ne sont pas seuls à faire passer pour très anciennes des traditions culturelles tout à fait contemporaines... D'ailleurs, tout en étant un phénomène récent, la célébration de Yennayer sous le nom



Haute-Kabylie appellent thabbourthuseggwas, la porte de l'année, consistait en un ensemble de rituels remplissant une fonction magique et donnant lieu à de grandes réjouissances. Les bombances qui le marquaient étaient censées tempérer l'angoisse d'agriculteurs dont les récoltes dépendaient d'un ciel versatile. Elles étaient destinées à conjurer le spectre de la disette qui, avant les pétrodollars, planait en permanence sur les campagnes.Ces développements sur l'étymologie de Yennayer et sur sa signification magico-agraire originelle ne seraient pas d'un grand intérêt s'ils ne démontraient que sa célébration à date fixe, les 12 janvier, en tant que « jour de l'an amazigh », est une « tradition inventée » pour employer la terminologie des historiens britanniques Eric Hobsbawm et Terence Ranger. Elle n'entretient qu'un rapport lointain avec le symde « nouvel an amazigh » – et non pas comme fête agraire populaire – est, d'une certaine manière, plus ancrée dans la culture nord-africaine qu'une autre « tradition inventée » :l'usage du calendrier de l'Académie berbère qui - revanche politico-magique sur Nasser et le nassérisme ? - commence avec l'installation sur le trône d'Egypte, il y a près de trois millénaires, de Shoshenq, général libyque (autrement dit proto-berbère) de l'armée égyptienne.

Yassine Temlali



13 Janvier 2018

MEMOIRE]

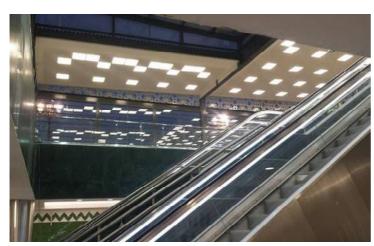
PLACE DES MARTYRS: Les chantiers de la station

de métro et du musée souterrain se dévoilent en photos

Le musée souterrain de la station de métro de la Place des Martyrs ne sera pas livré à la même date que celle-ci. Les Algérois, qui ont déjà découvert la partie extérieure de ce musée, après le retrait des clôtures qui ceignaient la Place depuis 2011, peuvent en attendant apprécier l'état d'avancement des travaux grâce aux images du photographe et designer, Faouzi Louadah. La station de métro reliant la Grande Poste à la Place des Martyrs sera officiellement ouverte le 8 février. Toutefois, selon AbdelwahabZekkar, directeur général de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBC), une structure relevant du ministère de la Culture, le musée souterrain de cette station ne sera pas livré à la même date. M. Zekkar a révélé à que l'entreprise chargée de la réalisation de ce musée n'a pas même été désignée, expliquant que, pour des considérations «purement techniques, il a été décidé de se consacrer en premier lieu à l'achèvement des travaux de la station de métro. Mais les Algériens ont déjà découvert la semaine passée la partie extérieure du musée à deux étages de la station, après le retrait des clôtures de la Place des Martyrs. Les vestiges d'une cité romaine datant de 2000 ans ont ainsi été dévoilés. Les objets découverts lors des fouilles entamées en 2013 par une équipe de chercheurs en archéologie ont maintes fois fait l'objet d'expositions au musée national des antiquités. En attendant, le photographe Faouzi Louadah a ainsi été autorisé de visiter les deux chantiers, en l'occurrence la station de métro et de son musée, partageant ses photos sur Facebook. A notre grand bonheur.

31 Janvier 2018















N° 05 Décembre 2017

MADINATI

L'Habitat au Maghreb



[FILM]

ENQUÊTE AU PARADIS

Réalisateur: Merzak Allouache 2018



Nedjma, jeune journaliste dans un quotidien, mène une enquête sur les représentations du Paradis véhiculées par la propagande islamiste et les prédicateurs salafistes du Maghreb et du Moyen-Orient

[Music]

"Lemma", un 1er CD dédié au patrimoine musical féminin de la Saoura



BIBLIOGRAPHIE]

Les Hommes et Toi Selma Guettaf

APIC EDITION, Alger 2017



Deux petits êtres mal-aimés, frère et sœur, se cognent et se couvent l'un l'autre. Chacun connaît et partage les souffrances de l'autre... le poids de l'abandon... les errances inévitables avant une éventuelle éclaircie...

REVUE]

Confluences Méditerranée

2017/4 (N° 103)

Genre et violences de guerre au Moyen-Orient



Genre et violences de guerre au Moyen-Orient







Le Moyen-Orient est plus que jamais une région ébranlée par la guerre : guerres civiles en Syrie et en Irak, guerre interposée entre l'Iran et l'Arabie Saoudite au Yémen. Des conflits plus anciens perdurent et d'autres menacent (Liban), aggravés par la militarisation de la région...